

# Contrat de rivière Tarn (81)



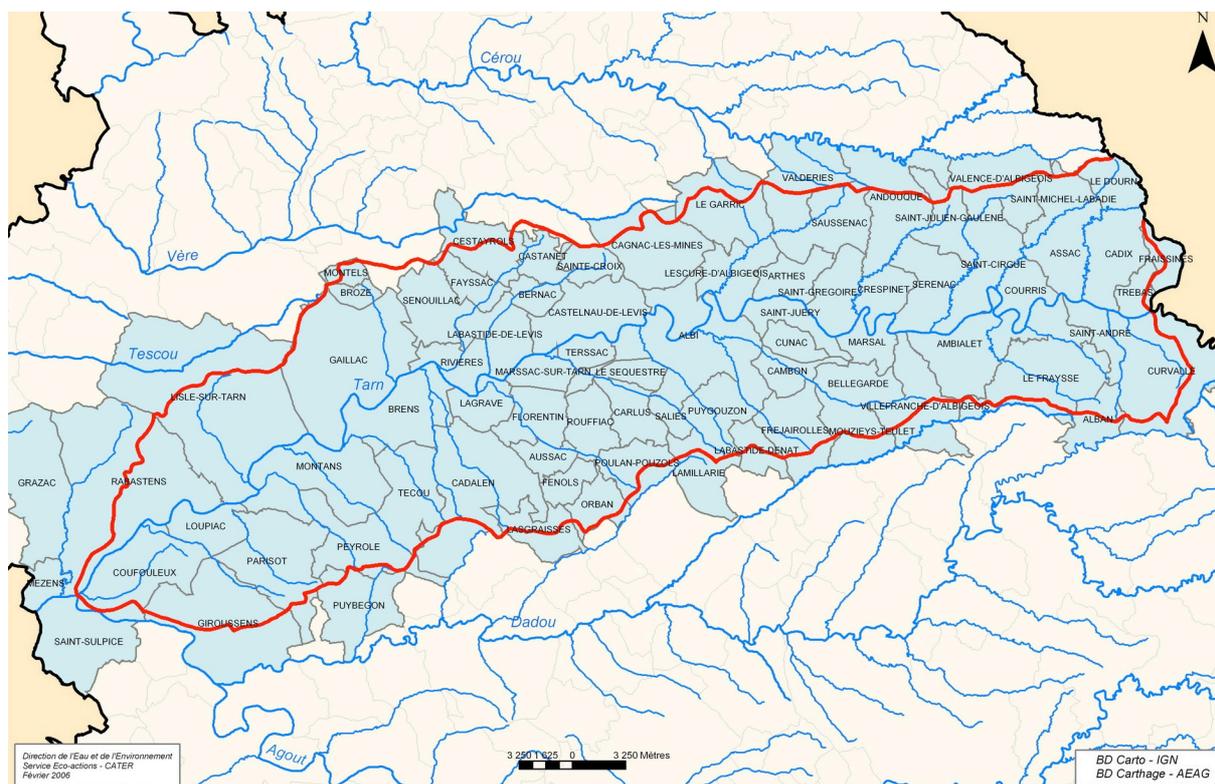
**Présentation du Contrat de Rivière Tarn**

**Présentation du Syndicat Mixte de Rivière Tarn**

**Implications fonctionnelles pour le suivi du Contrat**

**Présentation du Contrat de Rivière Tarn**

Le Contrat de Rivière Tarn consiste en un **programme d'actions, à réaliser sur 5 ans, qui répond aux enjeux et aux problématiques liées à l'eau sur le bassin versant du Tarn, dans le département du Tarn.**



**Communes et limites du bassin versant concernés par le Contrat de Rivière Tarn (81)**

Ce programme a été élaboré **en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle locale**, élus, associations, usagers, riverains, services de l'Etat... et les partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Général du Tarn, Conseil régional Midi-Pyrénées, DIREN...). Ils sont réunis dans le Comité de Rivière Tarn (170 membres), chargé de veiller au bon déroulement du Contrat de Rivière Tarn.

Le Contrat de Rivière Tarn vise **5 objectifs** :

- La lutte contre les pollutions de l'eau,
- La restauration et mise en valeur des milieux aquatiques et humides,
- La prévention des inondations,
- La gestion quantitative de l'eau,
- L'animation du contrat, la communication et la sensibilisation de la population aux objectifs du programme,

auxquels correspondent **une trentaine d'actions**, dont les principaux maîtres d'ouvrages sont :

- les communes,
- les intercommunalités,
- le Conseil Général du Tarn,
- le Syndicat Mixte de Rivière Tarn,
- la Chambre d'Agriculture.

Le montant total du programme d'actions à réaliser s'élève à **56 700 000 Euros**, dont 38 sont consacrés à la mise aux normes de l'assainissement de Gaillac et de l'agglomération d'Albi. Les partenaires techniques et financiers, Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Général du Tarn, Conseil régional Midi-Pyrénées, Europe contribueront à hauteur de 50% à 65% du montant total du programme.

Les actions à réaliser sont listées ci-après :

Objectif « Lutte contre les pollutions de l'eau »:

- Etude de la qualité des eaux des affluents sur 4 bassins pilotes
- Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux du bassin versant du Tarn
- Mise en conformité des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées des communes de plus de 2000 habitants (12) avec une **action prioritaire** de mise en conformité des systèmes de traitement des agglomérations albigeoise (98.000 EH) et gaillacoise (30.000 EH)
- Réalisation et/ou amélioration des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées des communes de moins de 2000 habitants (55)
- Elaboration des 7 schémas communaux d'assainissement restant à réaliser
- Assainissement industriel : Enquêtes et études diagnostic
- Développer une agriculture respectueuse de l'environnement - Poursuivre la sensibilisation du monde agricole à l'environnement
- Maîtriser les effluents d'élevage - Diagnostic

Objectif « Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques et humides »

- Réalisation d'un plan de restauration, d'entretien et de gestion des lits et des berges
- Contribution à la réalisation des actions proposées dans le PDPG
- Etude sur l'effondrement des berges du Tarn : **Action prioritaire**
- Mesures d'accompagnement pour la gestion du risque d'effondrement des berges du Tarn :  
**Action prioritaire**
- Recensement, protection et gestion des milieux humides d'intérêt patrimoniaux
- Diagnostic du patrimoine bâti lié à l'eau
- Travaux de restauration et de valorisation de sites définis par le diagnostic du patrimoine bâti lié à l'eau
- Création de circuits pédagogiques de découverte de la vallée
- Aménagement d'accès aux berges et à la rivière dans le respect de la propriété privée
- Valorisation touristique de la vallée du Tarn
- Sensibilisation aux milieux naturels sensibles

Objectif « Prévention des inondations »

- Etude de définition de mesures pour préserver la capacité de stockage et d'écoulement des crues dans les zones d'expansion
- Animation autour du système local d'alerte de crues

Objectif « Gestion quantitative de l'eau »

- Mise en œuvre d'un Plan de Gestion des Etiages sur l'ensemble du bassin versant du Tarn (7 départements concernés) : **Action prioritaire**
- Sensibilisation de la population à l'économie de l'eau
- Optimisation / animation de la gestion des prélèvements destinés à l'irrigation
- Mise en place des périmètres de protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine
- Mise en place d'un réseau d'alerte à la pollution de la ressource en eau potable

Objectif « Animation du contrat, communication et sensibilisation de la population aux objectifs du programme »

- Sensibilisation de l'ensemble des usagers à la préservation de l'écosystème rivière
- Information de la population sur les risques
- Implication des usagers dans les prises de décision sur le bassin versant du Tarn
- Animation et coordination des actions pour le suivi du contrat de rivière - Assistance technique et administrative à la réalisation du contrat de rivière par le Syndicat Mixte de Rivière Tarn
- Valorisation du contrat de rivière Tarn
- Communication et animation autour des loisirs sportifs liés à l'eau

***Présentation du Syndicat Mixte de Rivière Tarn***

Afin de réunir les conditions favorables à la mise en œuvre du contrat de rivière Tarn (81), les 74 communes du bassin versant du Tarn, dans le département du Tarn, se sont rapprochées, par l'intermédiaire de leurs structures intercommunales respectives (Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Communautés de Communes des Monts d'Alban, du Pays Rabastinois, du Réalmontais, du Ségala-Carmausin, Tarn-Agout, Tarn et Dadou, Val 81, Villefranchois et Vère-Grésigne) pour créer, avec le Conseil Général du Tarn, une **structure intercommunale unique chargée de porter, de suivre et d'animer le contrat : le Syndicat Mixte de Rivière Tarn.**

Présidé par Monsieur André CABOT, Vice-Président du Conseil Général, le bureau est composé de 3 Vice-Présidents, représentant les zones amont, centre et aval (Messieurs Jean-Luc ESPITALIER, Michel MIENVILLE, Max MOULIS), d'un Secrétaire (Patricia BOUSQUET) et des présidents des commissions relatives à chaque objectif du programme (Messieurs Charles HAVARD, Jean CAYRE, Jacques GARRIER, Bernard VERGNAUD, Claude JULIEN).

L'animatrice Contrat de Rivière Tarn, Pascale LYVINEC et son assistante, sont basées dans les locaux du Syndicat Mixte de Rivière Tarn, situés au Port d'Aiguelèze à Rivières.